UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Motion CA-2018-59
Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 19 octobre 2018

Relative à la restauration universitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni le 19 octobre 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés, a adopté la motion suivante :

« L'ensemble des représentants des associations étudiantes se permettent de vous faire part de leurs vives inquiétudes quant à la situation très dégradée de la restauration universitaire au sein de notre établissement.

En effet, nous constatons un véritable appauvrissement de cette dernière au sein de la désormais unique petite cafétéria censée couvrir les besoins de milliers d'étudiants du campus centre. Au-delà de cette impossibilité matérielle mais aussi horaire, l'absence de plats chauds équilibrés à des prix non conformes au ticket RU, conduit ces derniers à se plier à un tarif supérieur pour des prestations insuffisantes à leur bien-être. Cette dérive de tarification est d'autant plus inacceptable qu'elle est contraire aux missions de service public auxquelles le CROUS est soumis.

De plus, nous émettons des craintes quant à certains ingrédients dans différentes box vendues après analyse.

Enfin, la suppression imposée du paiement en espèces créée des situations inacceptables relatives aux situations de précarité quand le seuil de rechargement est de 10 € par carte bancaire. Ce système peut largement est remis en cause à la suite du scandale révélé par le journal Le Monde le 20 octobre 2017 : (« Izly, l'appli du CNOUS qui géolocalise les étudiants et renseigne des sociétés publicitaires »), craintes relayées par l'AEM (Assemblée étudiante de Marne-la-Vallée).

De plus, l'ensemble des représentants tiennent à informer la communauté d'une phrase présente sur les micro-ondes du CROUS, absolument choquante à l'approche de la saison hivernale : « J'achète ici, je mange ici, j'achète dehors, je mange dehors. » Nous dénonçons cette pratique commerciale qui consiste à préférer voir manger les étudiants dehors, dans le froid, plutôt que d'organiser la solidarité.

Cette désorganisation a pour conséquence l'engorgement permanent du foyer, dégradant ainsi l'ensemble du service dû à la communauté.

De plus, de nombreux témoignages mentionnent le fait que des étudiants ont été mis hors de la cafétéria de manière violente car ils faisaient chauffer des plats personnels à défaut de moyens financiers suffisants. Cette attitude rentre en désaccord avec les principes sociaux que nous partageons. Pourtant, le CROUS n'a aucun scrupule pour envoyer les étudiants vers les micro-ondes universitaires pour ses produits mais paradoxalement interdit l'accès aux siens.

Nous déplorons également l'absence de point d'eau dans cette cafétéria de fortune. Le CROUS pousse ainsi les étudiants à acheter des boissons malsaines à la manière d'un banal fast-food. Il est surprenant de devoir rappeler que l'accès gratuit à l'eau est fondamental pour un service de restauration, aussi public soit-il.

Nous appelons à une prise de conscience urgente et à une réponse à la hauteur des enjeux qui constituent des droits fondamentaux : droit de manger (équilibré) dans des conditions dignes. Ce que ne semble pas vouloir entendre la direction du CROUS qui rejette l'entière responsabilité sur notre établissement. Acte d'autant plus incompréhensible qu'il ne participe pas à une coopération au service

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 Fax. +33 (0)1 45 17 18 68 conseilsetcommissions@u-pec.fr

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

de l'intérêt général et constitue un clivage qui ne saurait être fécond pour les temps à venir. »

Fait à Créteil, le 19 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

DAJG/AL/JA

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 Fax. +33 (0)1 45 17 18 68 conseilsetcommissions@u-pec.fr